

maintenu haut et ferme son drapeau ; il avait conservé la paix et l'harmonie entre les différentes classes de notre population ; il n'avait qu'un défaut, au dire de certaines personnes, c'est d'avoir été peut-être trop honnête. Ce défaut, messieurs, n'en est pas un, vous l'avouerez ; c'est plutôt un compliment à lui faire.

Pour le renverser, il a fallu avoir recours à la fraude, au mensonge, à la calomnie, à toutes les manœuvres que repoussent l'honneur et la justice. Pour ceux qu'il ont combattu, la fin justifiait les moyens, et ils ont continué depuis à se servir de moyens analogues pour se soutenir au pouvoir. Mais aujourd'hui, le gouvernement Ross, ses membres et ses amis sont noblement vengés, et vengés par M. Mercier et ses partisans.

La brochure de 1886 publiée avec le programme de M. Mercier, cette brochure comporte aujourd'hui l'accusation la plus formidable qu'on puisse formuler contre aucune administration. Rien, absolument rien de ce qu'il a critiqué chez les conservateurs n'a été fait par lui. Lisez, qui que vous soyez, conservateurs ou libéraux, les pages de cette brochure, et dites-moi en quelle matière M. Mercier a su tenir les promesses ou réaliser les espérances qu'il avait données à l'électorat, à la veille des élections générales. Emprunts, dépenses publiques, indemnité des membres, nombre des ministres, traitement des ministres, octrois de la colonisation, subsides aux chemins de fer, contribution des municipalités pour l'entretien des aliénés et une foule d'autres sujets sur lesquels l'opposition, conduite par M. Mercier, n'a cessé de lancer ses invectives contre le gouvernement Ross, tous ses items, tous ses sujets, comportent une condamnation et une condamnation complète du premier ministre et de son parti.

Que de contradictions, messieurs ! Ce serait bien trop long de vous entretenir sur ce sujet. Je crois que déjà vous êtes au fait de cette question. L'honorable M. Taillon, dans son discours prononcé à Sherbrooke l'automne dernier, nous a donné un tableau complet de toutes ces contradictions et aussi de toutes les turpitudes, en matière de détails administratifs, commises par nos gouvernants.

J'affirme ici que de tout cet échafaudage, de tout cet édifice élevé par M. Mercier pour arriver au pouvoir, il ne reste pas aujourd'hui pierre sur pierre.

J'ai dit il y a un instant qu'il avait publié son programme en 1886 ; il est bon aujourd'hui de considérer ce programme et d'examiner les promesses qu'il a faites aux électeurs de la province. Je l'ai lu, j'en trouve dix. Je vais vous les énumérer ; nous verrons s'il a tenu aucun de ses engagements. Il a juré, à la face du pays pour avoir l'appui des électeurs, qu'il réaliserait ses promesses. Les a-t-il réalisées ? nous le verrons dans un instant.

Programme de M. Mercier

"1. Maintien énergique du principe de l'autonomie provinciale, contre toutes les tentatives directes et indirectes.

"2. Décentralisation à tous les degrés et extension des pouvoirs municipaux.

"3. Maintien de toutes les garanties religieuses et autres sur lesquelles est fondé notre système actuel d'enseignement public. Direction pratique de l'éducation dans la voie des études agricoles, techniques et professionnelles.

"4. Respect et protection à tous les droits des minorités.

"5. Adoption immédiate de moyens énergiques et pratiques pour améliorer la situation financière de la province et empêcher la taxe directe.

"6. Economie des deniers publics et suppression des dépenses d'immigration et d'administration, qui ne sont pas strictement indispensables au service public, pour augmenter d'autant les octrois de colonisation ; réforme du système de comptabilité ministérielle qui a donné lieu à tant d'abus.

"7. Amendements des lois et règlements concernant les terres de la Couronne dans un sens favorable aux colons, à la protection de nos forêts et à leur exploitation intelligente par des commerçants de bonne foi.

"8. Réforme électorale dans le sens le plus large, de manière à rendre le scrutin accessible à toutes les classes de la société, et notamment aux instituteurs, aux fils de cultivateurs, et d'ouvriers, aux commis et étudiants, etc., etc.

"9. Réforme des lois concernant les maîtres et serviteurs, et meilleure réglementation du travail des femmes et des enfants.

"10. Réforme judiciaire de façon à rendre les procès moins longs et moins coûteux."

Voilà, messieurs, les dix engagements pris par M. Mercier, et pour preuve de tels engagements, je cite ses propres paroles :

"Voilà, messieurs, disait-il, le programme que l'on croit devoir soumettre à votre patriotique considération ; ce programme peut, du moins on l'espère, servir de base à l'union tant désirée et devenue si nécessaire dans les circonstances.

"Je n'ai pas besoin, disait-il de plus, d'ajouter que je m'engage à l'exécuter fidèlement et loyalement, si les électeurs de la province l'approuvent."

C'est bien là, Messieurs, un engagement formulé de la part de M. Mercier. Nous allons voir comment il a réalisé les espérances qu'il donnait au peuple de la province.

Quant aux items trois, quatre, neuf et dix de ce programme, je cherche en vain dans les actes officiels, je cherche en vain la preuve que M. Mercier ait fait quelque chose pour remplir ses engagements. Je n'y vois rien, et par conséquent, je n'ai pas besoin de m'en occuper. Il ne prétendra pas assurément que sa petite loi pour la procédure en matière commerciale, loi imparfaite à tous les points de vue et qui